



Séance du jeudi 14 décembre 2023

Date de la convocation: 14/12/2023

Date d'affichage de la convocation : 14/12/2023

Membres en exercice
: 11

L'an deux mille vingt-trois et le quatorze décembre 20 heures 30 le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Guy FAVAREL, Maire

Présents : 10

Présents : Laurence MASSEY, Jérôme GAINARD, Jean-Claude CASSAGNE, Bertrand LABOURDERE, Eric CERETTO, Eric LAMBERT, Sébastien PARDON, Marie-Laure DUFFORT, Nadine VIAUD

Votants: 9

Pour:
9

Représentés:

Secrétaire de
séance:
LABOURDERE
Bertrand

Excusés: Jean-Mathieu CASSAGNE

Absents:

Objet: Remboursement site web mairie - DE_2023_023

Monsieur le Maire a quitté la séance pour affaire le concernant.

Madame Laurence MASSEY, adjointe au maire, explique à l'assemblée, que le forfait du site internet de la mairie crée par Monsieur le maire le 08 novembre 2014 auprès de la plate-forme en ligne Wix.com a été reconduit pour une année supplémentaire, ainsi que la souscription du domaine.

- Le montant du forfait pour 2023/2024 s'élève à 144€ (Cf. facture n° 1078405025 payée le 02/10/2023)
- Le montant de la souscription du domaine pour 2023/2024 s'élève à 17,94€ (Cf. facture n° 1079470191 payé le 09/10/2023).

Soit un total de 161,94€ (Cent soixante et un euros et quatre-vingt-quatorze centimes)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

DECIDE du remboursement de la somme de 161,94€ avancée à Monsieur Guy FAVAREL, Maire,

MANDATE La 1^{ère} Adjointe de l'exécution de cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre les membres présents

Le Maire, Guy FAVAREL

et Publication le 15/12/2023